

l'industrie mondiale? On ne doit guère s'étonner ensuite que le gouvernement ait hésité à en appeler au peuple.

En terminant, monsieur l'Orateur, je veux rappeler que notre motion ne fait qu'affirmer . . .

Une voix: Poursuivez.

M. Alexander: Un député m'invite à poursuivre; je suis bien prêt à le faire.

Le député de York-Simcoe a parlé de la crise qui sévissait au Pérou. C'est sûrement une catastrophe, et le député ne sait même pas ce qui s'y passe.

M. Paproski: Des tas de boniments.

M. Alexander: J'aimerais citer le . . . je pense que c'est le *Star* de Toronto, mais je ne l'affirme pas encore pour le cas où les députés voudraient faire vérifier par leurs chercheurs. L'article s'intitule: «Les banquiers canadiens s'inquiètent des difficultés du Pérou», et voici ce qu'on y lit:

La Société pour l'expansion des exportations, qui assure les placements et les ventes du Canada à l'étranger, risque de perdre encore \$72 millions si le Pérou fait faillite.

Il semble que tout le monde sait ce qui se passe au Pérou sauf la SEE et le gouvernement libéral à Ottawa.

M. Paproski: Jack Horner.

M. Alexander: Je ne mentionnerai même pas son nom.

Notre motion dit qu'au lieu de recevoir 26 milliards, alors que les garanties de financement ne s'élevaient qu'à huit milliards, la SEE devrait se contenter de 16 milliards. Le gouvernement devrait se réjouir que nous comprenions au moins que la SEE a un rôle à jouer, mais qu'elle ne doit pas le faire aux dépens du contribuable canadien. C'est tout ce que nous disons.

Je tiens à vous remercier, monsieur l'Orateur, de m'avoir donné l'occasion de parler au pied levé, mais j'ai dû quand même viser juste, car je ne vois aucun député de l'autre côté se lever pour nous dire: «Le député de Hamilton-Ouest a dit ce qu'il avait à dire. Il a été rosse, dur, mais il s'est trompé et je vais le prendre à partie. Je défie le député de Hamilton-Ouest.» Voilà ce que je voudrais m'entendre dire, car je ne sais pas tout. Je sais beaucoup de choses, mais pas tout.

Je pensais qu'au moins un député aurait pris la parole pour me dire où je me suis trompé. Mais jusqu'ici personne ne l'a fait, même s'il y a deux ministres ici présents—le ministre d'État (Environnement), qui se contente de s'asseoir sur son derrière et de gouailler les orateurs d'en face, et le ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Le ministre de l'Emploi n'a rien à dire parce qu'il a autre chose à faire, mais j'ai honte de lui, mon vieil ami, qui sait que ce que ce bill signifie et qui sait qu'il a entre autres devoirs celui de créer un milieu qui puisse fournir assez d'emplois pour réduire ce chiffre d'un million de chômeurs, de plus d'un million, si on tient compte des chô-

Expansion des exportations—Loi

meurs non enregistrés. C'est là son rôle, monsieur, mais il ne dit rien. Le ministre fait partie de la classe de 1968, tout comme moi, et son ascension a été des plus rapide. Je ne dirai pas que j'ai honte de lui parce que je pense que ce ne serait pas honnête. Je dirai simplement: «Pourquoi ne prend-il pas la parole pour dire qu'il loge à la même enseigne que nous?»

Merci, monsieur l'Orateur. Comme vous êtes sur le point de vous lever, je vais me rasseoir.

M. l'Orateur: Le député de Hamilton-Ouest (M. Alexander) a tout à fait raison, j'allais justement prendre la parole. J'ai exprimé plus tôt une certaine inquiétude relativement à la motion n° 5 inscrite au nom du député de York-Simcoe (M. Stevens). Il y a quelques minutes j'ai essayé d'informer les députés qui participent ou ont l'intention de participer à cette discussion que je retournerais au fauteuil immédiatement pour tâcher de clarifier cette question. Je voulais mettre fin à cette série d'arguments sur la procédure étant donné que nous y avons passé l'après-midi et que nous y avions déjà passé un certain temps avant la séance de cet après-midi.

J'ai tenté de mettre la Chambre en garde relativement à la façon dont nous traitons la motion n° 5. La présidence doit toujours distinguer avec soin les questions de procédure des questions de politique ou d'usage. Mais il est des cas où cette distinction est difficile à établir, comme par exemple celui qui nous occupe.

● (1802)

Vérification faite, je constate qu'il n'y a pas eu un seul mais plusieurs précédents de motions, du genre de celle présentée par le député de York-Simcoe (M. Stevens), qui ont été incorporées à la loi. Ce fut le cas de la loi sur Air Canada et de la loi sur les chemins de fer nationaux du Canada (financement et garantie), qui appartiennent toutes deux à l'histoire récente, et de bon nombre d'autres dont j'ai établi la liste cet après-midi. Je tiens donc à préciser que je ne saurais, par des motifs de procédure, écarter la motion du député. En me fondant sur les précédents, j'estime que ce serait contrevenir aux usages récents de la présidence que d'écarter la motion du député de York-Simcoe, donc d'empêcher que la Chambre ne la discute et ne la mette aux voix.

Il y a lieu cependant de prévenir la Chambre que nous avons commencé par des exemples plutôt excellents, par deux cas convaincants. Le premier était le rapport du vérificateur général, et le second le comité des textes réglementaires. La Chambre désirait que le rapport du vérificateur général soit automatiquement renvoyé, de l'instant de son dépôt, au comité permanent des comptes publics. Cette intention est si louable qu'elle ne risque de soulever l'opposition d'aucun parti de la Chambre. Mais il faut se rappeler que nous avons modifié le Règlement en conséquence, comme il convenait.